



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Saint Vallier-de-Thiey, le 22 novembre 2011

Objet : réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical, *Chers Collègues,*

Notre projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur entre dans sa dernière ligne droite et nous avons à débattre des orientations prioritaires, du budget prévisionnel et de l'évolution de l'équipe technique du Syndicat Mixte de gestion du futur PNR.

Aussi, j'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

**Le jeudi 8 Décembre 2011
à 10h00
à Gilette
Salle du foyer rural – quartier Saint Pancrace**

Ordre du jour :

- 1) Programme d'actions prioritaires du PNR 2012-2015
- 2) Budget prévisionnel de fonctionnement du Syndicat Mixte 2012-2015
- 3) Organigramme prévisionnel de l'équipe technique du Syndicat Mixte du PNR
- 4) Débat d'orientation budgétaire 2012
- 5) Adhésion de la Communauté de communes Terres de Siagne au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- 6) Délibérations administratives et comptables : créations de poste
- 7) Questions diverses

Si, toutefois, vous ne pouvez pas assister à cette réunion, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de vérifier que le délégué suppléant puisse y assister ou bien de compléter et de transmettre votre pouvoir à un autre délégué du même type de collectivité.

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués au PNR, l'expression de mes salutations distinguées *et amicales*.

Bien à vous,

Le Président
Sénateur-Maire



Marc DAUNIS

- PJ :
- Pouvoir
 - Projets de Délibérations
 - Pièces afférentes



Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Procès-verbal du Comité Syndical du 8 décembre 2011 à 10H00 Salon de la Mairie – Gilette

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 61

Membres présents : 38 dont 1 ayant double compétence

Pouvoirs : 2

Présents(es) :

Marc DAUNIS

Philippe ABBADI (*suppléant de Cécile BALDINI-BIOLETTA*)

André ASCHIERI

Henri BELCHIOR

Michèle BELLERY

Laurence CLAISSE

Marlène COLA (*suppléante de Sébastien HAMEL*)

François DANCEL (*suppléant de Sylvie RAFFIN-CALLOT*)

Danielle DOMENICHINE

Alain DUJON

Daniel DUMONT

Joëlle FAGUER

Manfred FAYARD

Renée-Paule GACHET (*suppléante de Paul CONTESSO*)

Pierre-Alain GARROT (*accompagné du suppléant Emile TORNATORE*)

Gisèle GASTAUD (*accompagnée du suppléant Philippe FANTON D'ANDON*)

René GILDONI

Thierry GUEGUEN

Adrien GUEMERT

Serge MAUREL

Eric MELE

Francis MERISIER (*accompagné du suppléant Daniel MAIARELLI*)

François-Xavier NOAT

Suzanne NOBLES (*suppléante de Jean-Marc DELIA*)

Myriam NOCERA

Michèle OLIVIER (*suppléante de Sylvie RAFFIN-CALLOT*)

Jean-François OSTENG

Anthony PROVENZANO (*suppléant d'Antoine D'AQUINO*)

Jean-Louis PUCETTI (*accompagné du suppléant Pierre CORBIN*)

Auguste REBUFFEL (*suppléant de Marion LUIGI*)

Georges ROMÉY (*suppléant de Gérard BOUCHARD*)

André ROUMAGNAC

Christian SEGURET (*accompagné du suppléant Armand PICCHI*)

Christine SYLVESTRE (*suppléante de Richard RIBERO*)

Gérard TASSO

Laurence THIEBAUT (*suppléante de Régis LEBIGRE*)

Joseph VALETTE

Pouvoirs :

Roger CRESP donne pouvoir à Laurence CLAISSE, Claude BERENGER donne pouvoir à Serge MAUREL.

Absents-Excusés(es) :

Roland ALVAREZ, Jean-Marie AUDOLI, Alain BARBAGLI, Raymond DONADEY, Christophe ESCANO, Pierre FABRE, Yves FUNEL, Vincent GIOBERGIA, Juliette GIOVANNINI, Pierre GIROUD, Christine JARRAFOUX, Jean-Pierre MASCARELLI, Sylvaine MATILLO, Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Annie POMPARAT, François REYNE, Hervé ROMANO, Jacques VARRONE, Alain VAUDABLE, Jérôme VIAUD.

Date de la convocation : 28 novembre 2011

Monsieur Pierre-Guy Morani, Conseiller Général et Maire de Gilette, souhaite la bienvenue à tous les participants et évoque sa satisfaction d'accueillir le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR dans sa commune. Aujourd'hui, le vote des élus pour approuver la Charte montre qu'ils portent un intérêt réel à ce projet de territoire qui les fédère autour d'actions communes. Il remercie Monsieur le Président, Marc DAUNIS, pour la méthode de travail qu'il met en œuvre et la relation de confiance qu'il a créé.

Le Président remercie Monsieur Pierre-Guy Morani d'accueillir cette réunion du Syndicat Mixte dans sa commune et note que son allocution révèle bien que la force de ce territoire est sa capacité à agir collectivement. L'enjeu à venir sera de garder l'ambiance actuelle entre les élus, ce qui implique de respecter les différences et spécificités de chacun au sein d'un projet collectif d'intérêt général, mais aussi, de se dire les choses de façon à progresser ensemble.

Le Président remercie chaleureusement le Bureau, au sein duquel des délégations ont été créées pour poursuivre travail collectif.

Le Président remercie également le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, les EPCI, les communes et l'Etat pour leur investissement dans ce projet de PNR. Il remercie également Monsieur Eric MELE pour le travail administratif et financier ainsi que l'équipe technique.

Le quorum étant atteint, le président ouvre le Comité Syndical.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Eric MELE est nommé secrétaire de séance.

Le président présente un point d'étape de la démarche de création du PNR, suite au vote des collectivités :

- 45 communes ont adhéré
- 4 communes n'ont pas adhéré : Courmes, Conségudes, Amirat et Le Mas
- 8 EPCI ont délibéré favorablement
- Le Conseil Général a délibéré favorablement

Le Conseil Régional va délibérer le 16 décembre.

Concernant le calendrier à venir, le dossier va être adressé pour avis final, avec passage devant la Fédération des PNR le 18 janvier 2012 et devant le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) le 25 janvier 2012. Le décret ministériel de classement devrait être signé en mars-avril 2012.

1. Programme d'actions prioritaires du PNR 2012-2015

(Cf. diaporama joint)

Il est rappelé que le projet de territoire est axé sur la dynamisation des activités locales par la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Le programme d'actions prioritaire est issu des commissions thématiques, des contributions des délégués ainsi que du forum du 17 octobre 2011. Il se compose de 2 parties :

- Les actions prioritaires de tous les partenaires du PNR des Préalpes d'Azur,
- Les actions prioritaires propres au Syndicat Mixte, c'est-à-dire que le Syndicat Mixte aura à mettre en œuvre en tant que maître d'ouvrage, partenaire financier ou maître d'œuvre.

L'objectif de ce programme est de traduire opérationnellement les éléments qui sont inscrits dans la Charte et de mettre en cohérence les actions sur le territoire. Il sert également aux instances nationales pour apprécier le degré d'engagement des collectivités dans les aspects opérationnels du projet.

Une présentation des actions propres au PNR est faite en séance.

Une modification est proposée en séance : pour s'adapter à une information récente de la DREAL, visant à préciser la dotation annuelle de l'Etat pour le fonctionnement du Syndicat Mixte, le budget 2012 est diminué de 25 000€ et

les budgets 2013 à 2015 augmentés de 10 000€ chacun, ce qui a été traduit dans la présentation du budget prévisionnel par axe, présentée dans la partie « Priorités du Syndicat Mixte » du programme d'actions prioritaires.

La délibération n° 11-D-020 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

2. Budget prévisionnel de fonctionnement du Syndicat Mixte 2012-2015

Monsieur Eric MELE rappelle que dans les statuts ont été inscrits des plafonds de cotisation :

- De 2012 à 2015 : 700 000€
- De 2016 à 2018 : 900 000€

Le Bureau a étudié, en fonction de ces plafonds de cotisation, 2 scénarios d'évolution du budget possibles.

Monsieur Eric MELE présente les 2 scénarios étudiés par le Bureau pour le futur Syndicat Mixte (Cf. diaporama joint) :

1/ scénario 1 : une évolution plus rapide des cotisations en 2012-2013

2/ scénario 2 : une évolution plus progressive des cotisations de 2012 à 2015 avec une légère baisse des cotisations des communes liée à l'inversion de la part des cotisations communes/EPCI. En effet, les cotisations des communes passeront une fois le PNR créé, de 10 à 5% du budget global alors que les cotisations des EPCI passeront dans le même temps de 5 à 10% du budget global.

Monsieur Eric MELE précise que la préconisation du Bureau s'est portée sur le scénario 2 afin de respecter les engagements du Syndicat Mixte auprès des communes, des EPCI, du Conseil Général et du Conseil Régional à contenir les cotisations. En même temps, il permet quand même de mettre en œuvre le programme d'actions prioritaires.

Le Président précise que la manière dont démarrera le PNR imprimera des habitudes. Par conséquent, comme cela a été rappelé en ouverture de séance, il y a une volonté de respecter ce qui a été annoncé ainsi que de prendre en compte les situations budgétaires de chacun des partenaires. Ce scénario et la décision d'inverser la part des cotisations communes/EPCI, prend en considération le fait que, dans les années à venir, les ressources des communes seront de plus en plus contraintes. Le Président remercie les EPCI d'avoir accepté l'inversion des cotisations.

Le président rappelle également pourquoi les plafonds de cotisation ont été inscrits dans les statuts :

- Le PNR aura la capacité de monter des projets et donc de trouver des financements par ailleurs sur des programmes spécifiques (Europe, Etat, appels à projet...),
- Cela permet une lisibilité sur le long terme. L'engagement de chaque collectivité au sein du PNR peut donc se faire sereinement.

Le Président précise également que l'ensemble de l'équipe technique ne sera pas recruté dès la création du PNR mais que l'évolution se fera progressivement, afin de se garder la capacité de mieux s'adapter dans le temps aux besoins nouveaux qui pourront apparaître.

Monsieur Thierry GUEGUEN intervient pour préciser qu'il soutient pleinement le scénario 2, notamment pour respecter le souhait du Conseil Général, car, même si c'était tentant pour les communes d'augmenter le budget, ce scénario laisse des marges de manœuvre importantes en terme d'actions, sans pour autant augmenter trop vite les cotisations pour les collectivités.

Monsieur André ASCHIERI remercie les participants pour la sagesse de leur choix, car, même si la Région a décidé de continuer à aider les PNR alors que tous les autres budgets baissent, dans le contexte actuel de contraintes budgétaires, ce sera plus facile de défendre un dossier qui apparaît raisonnable.

Monsieur Eric MELE mentionne que l'Etat attribuera au Syndicat Mixte une subvention de 100 000€ par an. Pour l'année 2012, cette subvention se calculera au prorata de la date de création.

Le Président précise qu'une discussion est en cours avec le Maire de Saint-Vallier-de-Thiey concernant les locaux du Syndicat Mixte, car, à terme, les locaux actuels seront trop étroits pour accueillir l'équipe technique.

Une modification est proposée en séance, comme pour le point 1°) : pour s'adapter à une information récente de la DREAL, visant à préciser la dotation annuelle de l'Etat pour le fonctionnement du Syndicat Mixte, le budget 2012 est diminué de 25 000€ et les budgets 2013 à 2015 augmentés de 10 000€ chacun.

Le scénario 2 recueille l'unanimité.

La délibération n° 11-D-021 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Organigramme prévisionnel de l'équipe technique du Syndicat Mixte du PNR

(Cf. diaporama joint)

Une proposition d'organigramme prévisionnel de l'équipe technique est présentée, proposition qui prend en compte la volonté du Comité Syndical d'avoir une équipe technique de taille intermédiaire (environ 10 agents à l'échéance 2015 et 10-15 agents au terme de la 1ere Charte) qui viendra en complément des collectivités existantes et qui sera la garante de la cohérence de la mise en œuvre de la Charte.

L'équipe technique développera prioritairement l'animation territoriale, la valorisation du patrimoine, la concertation/médiation, le développement économique et l'innovation.

Monsieur Thierry GUEGUEN précise le très bon retour des communes et acteurs du territoire concernant les ambassadeurs du PNR et exprime son souhait de voir cette expérience renouvelée, ce que les autres participants confirment.

La délibération n° 11-D-022 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

4. Débat d'orientation budgétaire 2012

(Cf. diaporama joint)

Monsieur Eric MELE présente les propositions de grandes orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour l'année 2012.

Un rappel des actions 2011 du Syndicat Mixte est présenté :

- Les actions liées à la procédure de création
- Les actions de préfiguration
- Les actions liées aux instances du Syndicat Mixte et aux partenaires

ainsi que le bilan financier 2011.

Monsieur André ASCHIERI intervient pour préciser qu'au sein du Conseil Régional il reste actuellement des financements pour les communes qui souhaiteraient acquérir des terrains agricoles.

Le Président précise que l'année 2012 marquera l'année de création du PNR. Ce sera donc une année essentielle, de transition, caractérisée par la mise en place du PNR et le début de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires. Une priorité sera d'informer, de communiquer et de signaler l'existence du PNR.

Les actions proposées à réalisation au cours de l'année 2012 concernent 5 axes principaux :

- Animer la transversalité, mettre en réseau, partager le projet
- Recueillir, échanger et diffuser les informations
- Signaler et identifier le PNR, le territoire et les activités
- Accompagner les communes pour trouver l'équilibre de la conciliation des activités
- Encourager l'innovation, développer les compétences au service du territoire

Monsieur Pierre-Guy MORANI précise que la communication est essentielle pour donner toute sa force au PNR et pour que la population adhère au PNR. Il précise son souhait que les habitants et la population soient informés de ce projet de territoire notamment par la pose d'une signalétique.

Monsieur Eric MELE propose que les Maires invitent leur population à participer au nettoyage de leur commune par le biais d'un chantier vert pour que chacun ait un geste citoyen.

Monsieur André ASCHIERI rappelle le problème de l'eau et de l'assainissement pour les communes du territoire du PNR assises sur le château d'eau du littoral. Il soumet l'idée de faire des propositions pour que les communes du territoire puissent se doter de réseaux performants en assainissement dans le cadre d'une solidarité littoral-territoire.

Une modification est proposée en séance, comme pour les points 1°) et 2°) : pour s'adapter à une information récente de la DREAL, visant à préciser la dotation annuelle de l'Etat pour le fonctionnement du Syndicat Mixte, le budget 2012 est diminué de 25 000€.

Le Comité Syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (délibération n° 11-D-023)

5. Adhésion de la communauté de communes Terres de Siagne au Syndicat Mixte des Préalpes d'Azur

La communauté de communes Terres de Siagne a été créée le 1er janvier 2009 et regroupe 6 communes dont 4 communes du territoire du PNR : Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey et Spéracèdes. Cet EPCI ayant approuvé la Charte et les statuts du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur son adhésion à partir de la date de création du PNR des Préalpes d'Azur. Les communes seront ensuite invitées à se prononcer chacune sur cette adhésion.

La délibération n° 11-D-024 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

6. Délibérations administratives et comptables : création de postes

Pour anticiper l'augmentation d'activité du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur, due à la création du PNR prévu courant 2012, il est proposé la création de nouveaux postes au sein de l'équipe technique :

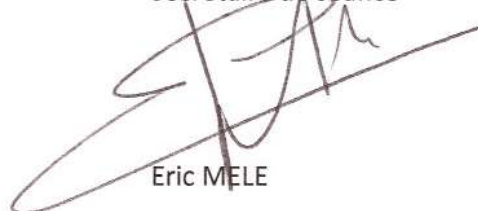
- Proposition de créer 2 postes supplémentaires de chargés de mission
- Proposition de créer un poste à mi-temps administratif, suite à la sollicitation d'un mi-temps de Dominique ROBERT.

La délibération n° 11-D-025 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et clôt la séance.

Fin de séance : 12h00.

Secrétaire de séance



Eric MELE